

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 16 (1928)

Heft: 281

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La place nous est malheureusement trop limitée pour que nous puissions entrer dans d'autres détails. Mentionnons encore en terminant, parmi les sujets dont s'est occupée la Commission contre la traite, l'examen de la partie II du rapport des experts sur la traite, dont nous avons donné un extrait ici même, et la décision prise de continuer cette enquête si les moyens matériels en sont fournis. (Une des Sociétés féminines représentées à la Commission par M^{me} Avril, l'Union chrétienne de jeunes filles, avait demandé spécialement que cette enquête fût étendue à l'Orient, les récits faits par les agentes de l'Y. W. C. A. dans ces pays en montrant l'urgente nécessité.) Sur la protection matérielle et morale des artistes de music-halls, M. Varlez a apporté le résultat de recherches du B. I. T., où l'on peut trouver de précieux renseignements. Deux séries d'échanges de vue intéressants ont encore eu lieu sur les sanctions à appliquer à la répugnante catégorie de ceux qui vivent des gains des prostituées, et sur la possibilité de supprimer la limite d'âge dans les Conventions de 1910 et de 1921 contre la traite; ces Conventions sont, en effet, revisables tous les sept ans, et la suggestion avait été faite de profiter du délai échu cette année pour y introduire la notion, qui figure déjà dans la loi fédérale suisse, que le délit de traite est punissable *en soi*, et quel que soit l'âge de la victime, et non pas suivant la majorité ou la minorité de celle-ci, la minorité au-dessous de 18 ans constituant un cas d'aggravation de peine. La Commission n'a pas pris encore de décision définitive à cet égard, et a chargé un de ses membres de lui présenter pour l'an prochain un rapport. Enfin, les rapports annuels des gouvernements, celui de la secrétaire, Dame Rachel Crowdy, ceux des organisations bénévoles (celui des Associations féminines étant présenté par M^{me} Avril, celui de l'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille par M^{me} Curchod-Secrétan) ont été entendus avec grand intérêt, de même que celui, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, de M^{lle} Erkens sur la police féminine en Allemagne, qui aura certainement contribué pour beaucoup à faire avancer l'idée de la police féminine à la S. d. N., et, à travers elle, dans bien des pays.

À la Commission de protection de l'enfance, il y aurait également foule de renseignements intéressants à relever dans les rapports présentés sur les différents sujets que nous avons indiqués plus haut, et dans les échanges de vues qu'ils ont suscités. Nous renvoyons nos lecteurs qui désireraient en savoir davantage à ces rapports eux-mêmes, comme au rapport définitif de la Commission qui va paraître incessamment: puisse ce rapide aperçu les engager à suivre, de près ou de loin, les tra-

maîtresse de maison exemplaire, elle ne caressait pas d'ambitions littéraires; elle avait plus de quarante ans lorsqu'elle débuta par une brochure publiée en faveur d'une caisse de secours pour diaconesses. L'accueil qu'elle rencontra avec cette publication l'encouragea à faire paraître son premier ouvrage, *Heimatlos*, histoire de deux enfants orphelins. Ses livres se succèdent ensuite avec une rapidité et un succès croissants.¹ Leur abondance ne va pas sans quelques redites et sans le retour des mêmes thèmes. Mais ses jeunes lecteurs n'y regardaient pas de si près et dévoraient tous ses récits avec délices. Peut-être cette activité ininterrompue fut-elle le résultat d'une maternité inépuisée. Car M^{me} Spyri n'avait qu'un fils, qui lui fut ravi en pleine jeunesse. Ce coup terrible, suivi de près par la mort de son mari, arrêta pendant quelque temps sa force productive. Mais sa nature puissante, avide d'expansion, soutenue par une

¹ Est-il besoin de rappeler ici que jeunes lecteurs et lectrices de langue française doivent la traduction de la plupart de ces récits, que nous avons tous dévorés dans notre enfance, à M^{lle} Camille Vidart. Sans elle, beaucoup d'entre nous n'auraient certainement jamais connu ni *Heidi*, ni *Encore Heidi*, ni *Souls au monde*, ni les *Enfants de Grütli*, ni *Sina*, ni les *Courts Récits*, ni *Dans les Alpes*, ni *Aux Champs...* qui ont fait notre joie, il y a quarante ans de cela. (Réd.)

vaux de la S. d. N. dans ce domaine, travaux qui non seulement font avancer des idées auxquelles nous tenons, mais encore qui cimentent toujours davantage la compréhension et la solidarité internationales, et qui nous permettent, à nous, féministes, de réaliser, souvent bien mieux que sur le terrain national, cette collaboration à la chose publique inscrite de tout temps à notre programme.

E. Gd.

De-ci, De-là...

Les 80 ans d'Hélène Lange.

Les féministes allemandes ont fêté l'autre semaine les 80 ans d'une des plus célèbres pionnières de notre mouvement outre-Rhin, et l'une de celles qui en est une des figures les plus représentatives.

Helene Lange, qui débuta dans la vie comme institutrice, ne s'est pas limitée, en effet, à l'enseignement scolaire, et l'on peut dire à juste titre que l'œuvre de sa vie a été l'éducation de la femme au sens le plus large du mot. Une des fondatrices de l'Union allemande des maîtresses d'école, elle créa à Berlin des cours préparatoires aux études supérieures destinées aux jeunes filles, et contribua ainsi à l'admission des femmes aux Universités. Et à l'heure actuelle, elle ne cesse de travailler encore selon ces mêmes lignes, réclamant sans se lasser que l'éducation des jeunes filles soit dirigée par des femmes, et que des femmes soient à la tête des écoles publiques de jeunes filles — ce qui n'est actuellement le cas que pour les écoles privées.

Mais à côté de cet effort, elle a occupé aussi une place de premier plan dans le mouvement suffragiste allemand. Présidente pendant vingt ans (1902-1922) de l'Union des Femmes allemandes, elle a eu la joie de voir aboutir sous sa présidence la grande réforme pour laquelle elle a tant travaillé, et de saluer comme députée au Reichstag et membre d'un ministère son amie et sa compagne de vie, à laquelle la lie un attachement maternel, Dr. Gertrud Bäumer. Malgré son grand âge, elle est encore riche d'ardeur et de vitalité, s'intéressant aux livres, à ses amis, à la vie publique. Docteur *honoris causa* de l'Université de Tubingue, marraine de nombreuses écoles publiques de jeunes filles, elle est aussi auteur de divers ouvrages féministes, éducatifs et politiques, parmi lesquels nous citerons surtout le charmant volume *Souvenirs de ma vie*.

Notre journal se joint respectueusement à tous les vœux de prolongation d'une si belle vie, qui lui ont été exprimés à l'occasion de cet anniversaire.

« Le Livre pour Toi. »

Les éditions Spes à Lausanne viennent de procéder à une réédition de luxe de l'ouvrage de M^{me} Marg. Burnat-Provins, dont une

piété fervente, reprit bientôt le dessus. Elle recommença à écrire, prit plaisir à s'entourer de jeunes filles (qu'elle intimidait quelque peu), se laissa nommer membre de la Commission de surveillance de l'École secondaire et s'occupa aussi d'un établissement pour enfants indigents.

Ceux qui lisaient ses livres ne pouvaient croire qu'elle ne fût plus jeune, tant sa fraîcheur d'esprit était restée la même. Elle voyageait beaucoup et fit ainsi connaissance avec toutes ces régions de la Suisse qui sont tour à tour la scène de ses nouvelles. Car M^{me} Spyri a eu le grand mérite de replonger les enfants suisses dans leur véritable milieu. Les bords riants de nos lacs, les sites sauvages des Alpes, les paysages à mi-côte avec leurs champs fertiles, leurs forêts profondes, leurs villages prospères, servent de cadre à ses récits et y jouent un rôle pour ainsi dire actif. Comme elle les a aimés et fait aimer! Comme elle a su initier ses jeunes lecteurs aux travaux des champs, aux mœurs des animaux domestiques, à l'existence besogneuse des humbles! Vaillantes mères chargées de famille, petits aînés sur qui retombe déjà un lourd fardeau de travail et de sacrifices, vieillards et grand-mères indulgents et de bon conseil, comme elle les fait vivre et agir, toujours simples et inconscients de leur bonté et de leur sagesse! A côté des pa-

de nos collaboratrices entretenait tout récemment nos lecteurs. C'est un petit bijou typographique et artistique, que tout bibliophile aura grand plaisir à posséder.

« Le sexe faible »

Oui, évidemment, ni sang-froid, ni endurance, des nerfs qui cèdent à la moindre contrariété...

Et cependant, on annonce que M^{lle} Gleitz vient de franchir à la nage le détroit de Gibraltar, et que Lady Bailey a survolé l'Afrique en avion... Mais c'est sans doute moins fatigant que de mettre un bulletin dans une urne en faveur d'une loi scolaire.

Pris sur le vif.

Ci-après le traduction fidèle d'un extrait du rapport sténographié d'une séance à la Chambre des Communes:

Miss Ellen Wilkinson s'informe auprès du Secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères si son attention a été attirée sur le fait que, dans la diplomatie française, des femmes ont été récemment nommées à des postes comportant des responsabilités dans le service diplomatique, et non pas simplement à des postes d'employée de bureau? s'il sait que des femmes ont été nommées à des postes de ministres ou de rang analogue dans le service diplomatique de Bulgarie et de la Russie des Soviets? et s'il se dispose à adopter ces mesures dans le service diplomatique britannique?

Sir Austen Chamberlain: En ce qui concerne la première question, je crois savoir que la récente décision du gouvernement français, à laquelle fait probablement allusion l'honorable député, prévoit, tout en admettant des femmes à certains postes à Paris, qu'aucune femme ainsi admise au Service diplomatique ne peut être employée à l'étranger. Je sais que des femmes ont occupé des postes dans le Service diplomatique de la Russie des Soviets, et je crois une fois aussi dans celui de Bulgarie. Je ne pense pas qu'aucun changement dans nos règlements soit désirable.

Miss Wilkinson: Le très honorable orateur pense-t-il que les femmes anglaises soient inférieures aux femmes étrangères, en ce qui concerne les qualités nécessaires pour le Service diplomatique?

Sir Austen Chamberlain: Non, Monsieur, tout au contraire.

Lady Astor: Le très honorable orateur ne pense-t-il pas que ce préjugé à l'égard des femmes devrait être aboli? et que s'il existe une femme qualifiée pour le Service diplomatique, son sexe ne devrait pas être un empêchement?

Sir Austen Chamberlain: Non, Monsieur.

Lady Astor: Monsieur? ...

Sir Austen Chamberlain: Le règlement de la Chambre m'oblige à m'adresser au Président. Je ne pense pas qu'il soit question de préjugé dans cette affaire. Je pense que c'est une question d'ordre pratique et que nos règlements sont ce qu'il y a de mieux dans les circonstances actuelles.

rents accablés de besogne, les vieux représentent l'élément idéal, la vie contemplative et les convictions religieuses, profondes, mais dépourvues de phraséologie, appliquées à la vie de tous les jours. M^{me} Spyri a su peindre avec une vérité émouvante le *Heimweh*, la nostalgie de l'enfant de la montagne arraché à son milieu natal, et aussi la hantise de la terre méridionale, qui a toujours attiré les habitants des vallées alpêtres. Quelques types de paysans rapaces et taciturnes, de fermières orgueilleuses, pris également sur le vif, font encore ressortir l'attrait et la flamme du dévouement de tant de jeunes figures. Parmi elles, c'est bien Heidi la plus vivante, celle qui fit le plus pour la réputation de l'écrivain. On devine qu'elle a dû mettre beaucoup d'elle-même dans cette enfant d'une si belle vitalité, chaleureuse, droite, sincère, allant de l'avant sans crainte ni timidité, qui ne peut s'accoutumer à la vie artificielle de la grande ville et à l'enseignement d'un pédant. Le contraste est décrit avec un humour qui ne se rencontre que rarement dans l'œuvre de M^{me} Spyri; aussi son jeune public fut-il conquis au point de ne pouvoir regarder Heidi comme une création fictive. Nombreuses furent les lettres qui réclamaient des précisions sur son village, le chalet de son grand-père, le sort futur de la petite fille!

Lady Astor: Eh bien! puisque le très honorable orateur ne s'est adressé qu'au président, je n'ai pas entendu un mot de ce qu'il a dit.

M. Batey: Le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères ne considère-t-il pas que lorsqu'une femme prend la place d'un homme, et touche un salaire d'homme, elle devrait être obligée d'entretenir un chômeur et ne pas dépenser ce salaire pour elle-même?

Lady Astor: Oh! ...

Causerie juridique¹

Régimes matrimoniaux. De la propriété des biens des époux dans le régime de l'union des biens

Le régime de l'union des biens est le régime légal en Suisse, c'est-à-dire le régime auquel sont soumis les époux lorsqu'ils n'ont pas fait de contrat de mariage prévoyant un autre régime matrimonial. La grande majorité des ménages suisses vit donc sous ce régime qu'on peut caractériser comme suit: chacun des époux conserve la propriété distincte de ses biens, mais la femme remet ses biens à son mari qui les administre et en a la jouissance pendant le mariage.

Entrons cependant un peu dans les détails:

Sous ce régime, tous les biens des époux forment une masse économique unique qu'on appelle les biens matrimoniaux. Ces biens matrimoniaux sont tous administrés par le mari, mais, en droit, ils demeurent séparés, la femme restant propriétaire de ses biens qu'on appelle ses apports, et le mari étant propriétaire du reste.

On entend par *apports* les biens que les époux possédaient au moment du mariage et ceux qu'ils ont acquis pendant le mariage à titre gratuit (par succession, donation ou autres). Les apports de la femme rentrent dans les biens matrimoniaux et sont administrés par le mari, mais ils restent sa propriété, et elle les reprendra à la dissolution du mariage.

Quelques remarques s'imposent cependant:

a) L'argent de la femme, ses autres biens fongibles et ses titres au porteur non individualisés font exception à la règle. Bien que ce soient des apports, ils cessent d'appartenir à la femme pour devenir propriété du mari, qui cependant devient

¹ Nous rappelons que notre collaboratrice, M^{lle} Quinche, avocate, a bien voulu accepter de choisir, comme sujet de ses chroniques, telle ou telle question que lui signaleraient ses lectrices comme étant d'un intérêt tout particulier pour les unes ou les autres d'entre elles. Prière d'indiquer ces questions sans tarder à la Rédaction du *Mouvement*. (Réd.)

M^{me} Spyri a été moins heureuse dans les volumes destinés aux jeunes filles, qui datent de la fin de sa carrière. Le rôle attribué à l'élément romanesque, celui que jouent des solutions trop simplistes, sont inspirés par une psychologie trop peu complexe. C'est donc bien dans la peinture du caractère enfantin, en contact avec les forces et les beautés de la nature, qu'elle a le mieux donné la mesure de son talent. Elle n'avait d'ailleurs que fort peu de sympathie pour les aspirations de la jeunesse moderne et l'essor du féminisme: la mission de la femme à l'intérieur de la famille n'était-elle pas assez belle, assez riche, pour suffire à ses besoins de progrès moral, d'activité et d'expansion?

Dans sa dernière et grave maladie, M^{me} Spyri fut soignée par M^{me} Heim-Vögtlin, la première femme-médecin de la Suisse, dont elle appréciait la supériorité et le dévouement. Peut-être revint-elle alors de ses préventions contre les nouvelles vocations féminines? Quoi qu'il en soit, M^{me} Spyri a laissé un trésor indispensable à toutes les bibliothèques familiales dans son œuvre si riche, si variée par la fraîcheur des descriptions, la bonne grâce et la spontanéité des caractères, la justesse de l'observation, et toute pénétrée d'une conception sociale vraiment chrétienne.

C. HALTENHOFF.